

**INSCRIPTION AU SALON DES
FLEURS, PLANTES, MATERIELS et
OUTILLAGES
du 12/05/2019**



Nom : Prénom :
 Date de naissance : Lieu de naissance :
 Adresse :
 Code postal : Commune :
 Numéro de téléphone : Email :
 Numéro de pièce d'identité :
 Délivrée le : Par le Préfet de :

Je déclare sur l'honneur :

- de ne pas être commerçant(e)
- de ne vendre que des objets personnels et usagés(article L310-2 du Code de commerce)
- de non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile

(article R 321-9 du code pénal)

Pour les Entreprises : (rayer cet encadré si vous n'êtes pas forain)

Raison sociale :
 Numéro de registre professionnel :
 Délivré le :
 Profession :

Je déclare sur l'honneur :

- Etre soumis au régime de l'article L 320-2 du code de commerce
- Tenir un registre d'inventaire, prescrit pour les objets mobiliers usagés

(article 321-7 du code Pénal)

Je soussigné(e) :
 Demande l'autorisation d'exercer l'activité d'exposant pour la journée du 21/05/2018. Je reconnais avoir pris connaissance du règlement et déclare m'y conformer.

Je joins à mon inscription le règlement (celui-ci ne sera encaissé qu'après la manifestation) et la photocopie recto-verso de ma pièce d'identité.

Je souhaite ml de stand x 2€ = € (pour une largeur du stand de 5m, y compris le véhicule ; soit 10m²),

Pour une largeur ou surface particulière, nous contacter pour en parler.

Fait à : Le : Signature :

Envoi des réservations à :

**Mme GISTAIN Marie Angèle - 1 lieu dit la rue - 33240 VERAC (06 73 05 62 49)
avant le 01/05/2018**

Aucun accusé de réception et réservation ne vous sera envoyé en retour. Attestation devant être envoyée à l'organisateur qui la joindra au registre pour remise au Maire de la Commune d'organisation.

Règlement du Salon des Fleurs, Plantes, Matériels et Outillages à VERAC 2019

ARTICLE 1 : Cette manifestation est organisée par le **Comité des Fêtes de VERAC – VERAC EN FETES**, et sera gérée par Marie Angèle GISTAIN (présidente) qui est l'organisatrice du Salon. La manifestation se tiendra sur **le le champs de foire et sur le parvis de la salle des fêtes de VERAC (33240) (si nécessaire) de 8h00 à 18h00. L'accueil des exposants débutera à 6h00.**

ARTICLE 2 : Les emplacements sont attribués par ordre chronologique d'arrivée. Les participants sont priés de communiquer les renseignements demandés pour leur inscription au registre de la manifestation.

ARTICLE 3 : Dès leur arrivée, les exposants s'installeront dans les places qui leur sont attribuées à l'accueil. **Un seul véhicule pourra être laissé sur les emplacements. Si vous souhaitez placer votre véhicule derrière votre stand, la longueur du stand devra être égale ou supérieure à la longueur du véhicule.** Un parking obligatoire est prévu.

ARTICLE 4 : Il est interdit de modifier la disposition des emplacements. Seuls, les organisateurs seront habilités à le faire si nécessaire.

ARTICLE 5 : Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. Les organisateurs ne peuvent en aucun cas être tenus pour responsables des litiges tels que pertes, vols casses ou autres détériorations. Les exposants s'engagent à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité (produits inflammables, armes diverses, etc...). Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité en cas d'accident corporel.

ARTICLE 6 : **En cas d'impossibilité, aviser dès que possible les organisateurs, avec un minimum de 8 jours, dans tous les cas les sommes versées resteront acquises par le comité des fêtes de VERAC.**

ARTICLE 7 : Vous avez obtenu l'autorisation exceptionnelle de participer à cette manifestation. Dans ces conditions, vous avez acquis l'autorisation de vendre des objets que vous n'avez pas achetés sur place en vue de la revente.

ARTICLE 8 : L'Association Organisatrice se réserve toute la restauration. Par restauration, il faut comprendre : vente de sandwiches, grillades, boissons, cafés, friandises. Tout autre vendeur de produit alimentaire ne sera pas admis sur l'espace de la manifestation.

ARTICLE 9 : La présence à cette journée implique l'acceptation du présent règlement. Toute personne ne respectant pas cette réglementation sera priée de quitter les lieux, sans pouvoir réclamer le remboursement de sa réservation.

Merci de signer le règlement pour accord et nous le retourner avec le règlement.

SIGNATURE